



RESOLUTION EN SOUTIEN AUX AVOCATS DU BARREAU LIBANAIS

Le Conseil de l'Ordre, en sa séance du mardi 22 octobre 2024, a voté la résolution suivante :

Le barreau de Paris exprime sa profonde préoccupation face aux graves difficultés que traversent actuellement la population libanaise et les avocats libanais.

Les liens historiques qui unissent le barreau parisien et les barreaux libanais témoignent d'une relation solide et fraternelle.

Le barreau de Paris exprime sa solidarité indéfectible à l'Ordre des avocats de Beyrouth et à celui de Tripoli ainsi qu'à tous nos confrères libanais.

Le barreau de Paris rappelle l'impérieuse nécessité de respecter en toutes circonstances le droit international et plus particulièrement le droit international humanitaire.